

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026 (ouverte à 20h04)

DATE DE CONVOCATION : 08 SEPTEMBRE 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (26) :

Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Frédéric MORVAN, Isabelle HEDAN, Céline CHEVALLIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Thibaud MORIN, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER, Charlène CHOLET, Melissa NAOUR, Michel BERNARD, Mickael QUIMBERT, Mickael PIOLAIN, Léa MESSINET

PROCURATIONS (0) :

EXCUSEE (1) : Chantal CHAPPELET

NOMBRE DE VOTANTS : 26

SECRETAIRE DE SEANCE : Thomas BOULAY

2026.065 – 4.1
RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Annexe : TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

A cet égard, compte tenu des mutations et des avancements de grade dont les agents ont pu bénéficier, il convient de supprimer les emplois ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (à 26 voix pour, 0 abstentions et 0 contre), de :

➤ **MODIFIER** les grades et temps d'emploi des postes suivants :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Dernière Délibération	GRADE	TEMPS D'EMPLOI	GRADE	TEMPS D'EMPLOI	DATE EFFET
2019-053	Adjoint d'animation	31/35	Adjoint d'animation	32/35	01/09/2026
2025-062	Adjoint d'animation	32.5	Adjoint d'animation	30.50	01/09/2029
2024-055	Adjoint d'animation	31	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	30.75	29/08/2026
2024-055	Adjoint d'animation	30.50	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	30.75	31/08/2026
2024-055	Adjoint d'animation	29	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	31.5	31/08/2026
SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
2025-062	Adjoint d'animation	29.5	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	28	31/08/2026
2025-062	Adjoint d'animation	27	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	29	31/08/2026
2024-071	Adjoint technique	28*	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	30.5	01/09/2026
2025-062	Adjoint d'animation	26	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	28	03/09/2026

*2.5heures étaient faites en heures complémentaires chaque mois (poste agent de ménage/restauration)

- **MODIFIER** le tableau des effectifs tel que présenté **en annexe**
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme, le 14 Septembre 2026

Le secrétaire de séance,
 Thomas BOULAY



Le Maire,
 Mathieu POLLET

